

## ANNEXE 5

### Présentation du volet opérateur des PAP 2010

**A) La présentation des emplois des opérateurs des PAP 2010 est légèrement modifiée pour tenir compte des emplois aidés.**

La restitution des informations relatives aux emplois rémunérés par les opérateurs présente distinctement, dans les différents tableaux concernés<sup>1</sup> :

- la prévision 2010, qui distingue, au sein du total des emplois rémunérés par l'opérateur, les emplois sous plafond de la LFI, les emplois hors plafond et les contrats aidés. Ces emplois sont présentés **en ETP** (cf. circulaire n°2MPAP-08-1024 du 25 avril 2008 : construction du plafond d'emplois des opérateurs, cf. circulaire n°1 BLF-09-3023 du 22 mai 2009 : conférences de répartition - Annexe 5);

- la prévision 2009 ;

- la réalisation 2008, qui reprend la présentation du RAP 2008.

En second lieu, le tableau des emplois des opérateurs détaillé par opérateur est complété par un tableau spécifique (de même format) pour présenter, à titre d'information, les emplois des opérateurs rattachés au programme du PAP concerné et à un ou plusieurs autres programmes, et dont les emplois sont comptabilisés dans l'un de ces autres programmes, dit programme « chef de file » (les programmes chefs de files pour les opérateurs rattachés à plusieurs programmes sont énumérés en fin d'annexe).

**B) Comme pour le PLF 2009, la standardisation de l'ensemble des tableaux concernant les opérateurs permettra de pré-renseigner automatiquement certaines des données ou de supprimer les saisies redondantes des informations.**

Comme les années précédentes, certaines données budgétaires seront pré-renseignées, telles les subventions pour charges de service public et les dotations en fonds propres du tableau de récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État (cf. infra tableau n°1).

En ce qui concerne les données relatives aux emplois :

- le tableau de consolidation des emplois (cf. infra tableau n°2) qui synthétise l'ensemble de ces données apparaîtra en consultation ;

- le tableau « emplois de l'opérateur », de la partie présentation des principaux opérateurs (cf. infra tableau n°7), et un tableau similaire pour les opérateurs secondaires **hors** les ETPT rémunérés par les autres programmes de rattachement et les ETPT rémunérés par d'autres collectivités ou organismes pré-renseigneront les tableaux de synthèse des emplois des opérateurs (cf. infra tableaux n°3).

Il convient de vous assurer de la cohérence des données renseignées automatiquement et de faire part d'éventuelles incohérences à la cellule opérateurs de la mission performance de l'action publique de la direction du budget à l'adresse suivante : [christiane.baumelle@finances.gouv.fr](mailto:christiane.baumelle@finances.gouv.fr).

**C) La liste des opérateurs du programme** (principaux et secondaires) **qui apparaît dans l'écran de saisie de Farandole est celle de 2010.** En cas de problème sur cette liste, contacter la cellule opérateur de la mission performance de l'action publique de la direction du budget à l'adresse mail suivante : [christiane.baumelle@finances.gouv.fr](mailto:christiane.baumelle@finances.gouv.fr)

<sup>1</sup> Voir les tableaux n°2, 3 et 7 ci-après dans la présente circulaire.

## 1- Récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État

**Tableau n°1: Récapitulation des crédits**

Nature de la dépense	LFI 2009		PLF 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
Transferts (titre 6)	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
<b>Total</b>	<b>XX XXX XXX</b>	<b>XX XXX XXX</b>	<b>XX XXX XXX</b>	<b>XX XXX XXX</b>

### EXPLICATION DES RUBRIQUES :

- **Subventions pour charges de service public (titre 3-2) et dotations en fonds propres (titre 7-2) :** rubriques renseignées automatiquement à partir des données chiffrées du programme.
- **Transferts (titre 6) :** ensemble des données à renseigner.

**COMMENTAIRES À FOURNIR :** Précisions méthodologiques éventuelles

## 2- Consolidation indicative des emplois

**Tableau n°2: Consolidation des emplois**

Ce **tableau de consolidation des emplois n'apparaît qu'en mode consultation**. Il récapitule, en les distinguant, les emplois rémunérés par le programme (titre 2) et ceux rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère).

	Réalisation 2008 (1)	Budget prévisionnel 2009	Prévision 2010
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	XX	XX	XX
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	XX	XX	XX
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		0	0
<i>dont sous plafond d'emplois opérateurs</i>	XX	XX	XX
<i>dont hors plafond d'emplois opérateurs</i>	XX	XX	XX
<i>dont contrats aidés</i>		XX	XX

(1) la réalisation 2008 reprend la présentation du RAP 2008.

**COMMENTAIRES À FOURNIR :** La zone de texte comporte les observations nécessaires sur les emplois et la justification des variations d'emplois.

**Tableau n°3: Emplois des opérateurs**

Ce tableau retrace les emplois de tous les opérateurs du programme (principaux et secondaires), il est pr renseigné des données du tableau « les emplois de l'opérateur » pour les opérateurs principaux (cf. infra tableau 7) et d'un tableau similaire pour les opérateurs secondaires.

**Tableau n°3-1: Emplois des opérateurs y compris opérateurs multi imputés si programme chef de file**

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2008 (1)			Prévision 2009 (Budget prévisionnel)				Prévision 2010			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
Nom opérateur 1	XX	X		XX	XX	X	XX	XX	XX	XX	XX
Nom opérateur 2	XX		X	XX	XX	X	XX	XX	XX	XX	XX
Nom opérateur 3	XX	X		XX	XX	X	XX	XX	XX	XX	XX
Nom opérateur 4	XX	X		XX	XX	X	XX	XX	XX	XX	XX
Nom opérateur 5	XX	X		XX	XX	X	XX	XX	XX	XX	XX
<b>Total</b>	<b>XXX</b>	<b>XX</b>	<b>X</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>

**COMMENTAIRES À FOURNIR** : observations nécessaires sur les emplois et la justification des variations d'emplois. Précisions méthodologiques éventuelles.

**Tableau n°3-2: Emplois des opérateurs multi imputés (programme non chef de file)**

Lorsqu'un opérateur relève de plusieurs programmes (voir liste en fin d'annexe) et pour les programmes co financeurs (hors programme chef de file), ce tableau complète le tableau n°3-1 pour présenter à titre d'information les emplois de cet opérateur, qui sont comptabilisés au titre de la fixation du plafond d'emplois dans le programme « chef de file » (soit dans le tableau n°3-1 du programme chef de file).

Intitulé de l'opérateur <i>programme chef de file</i>	Réalisation 2008 (1)			Prévision 2009 (Budget prévisionnel)				Prévision 2010			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)		
		sous plafond	hors plafond		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
Nom opérateur 1 <i>YYY nom du programme</i>	XX	X	X	XX	XX	X	XX	XX	XX	XX	XX
Nom opérateur 2 <i>ZZZ nom du programme</i>	XX	X	X	XX	XX	X	XX	XX	XX	XX	XX
<b>Total</b>	<b>XXX</b>	<b>XX</b>	<b>X</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>	<b>XXX</b>

(1) La réalisation 2008 reprend la présentation du RAP 2008.

(3) Selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

**COMMENTAIRES À FOURNIR** : Précisions méthodologiques éventuelles

### **3- Présentation des opérateurs principaux**

Un opérateur principal est un opérateur qui apporte une contribution significative à la performance d'un programme ou qui reçoit une part importante des crédits de ce programme. Plusieurs opérateurs peuvent être regroupés dans une catégorie pour permettre une présentation globale.

La liste des opérateurs principaux du programme pour l'année 2010 est préexistante dans l'application FARANDOLE. En cas de problème sur cette liste, contacter la cellule opérateur de la mission performance de l'action publique de la direction du budget à l'adresse suivante: [christiane.baumelle@finances.gouv.fr](mailto:christiane.baumelle@finances.gouv.fr)

#### **3-1 : Présentation de l'opérateur**

La présentation de l'opérateur comprendra obligatoirement :

A- Une présentation synthétique des missions de l'opérateur ;

B- L'action ou les actions du programme auxquelles se rattache l'opérateur (rappeler les montants du PLF) ;

C- La nature des liens avec l'opérateur : modalités de tutelle (précisions sur les cotutelles), une attention particulière sera portée à la description des contrats d'objectifs ou de performance négociés avec l'opérateur ;

D- Une description des principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur qui concourent à la réalisation des objectifs du programme.

Les éléments explicatifs doivent rester synthétiques, l'objectif étant de ne pas dépasser un maximum de trois pages par opérateur principal (tableaux inclus). Il convient de ne pas répéter les éléments déjà communiqués dans les volets performance et JPE du programme.

Lorsqu'un opérateur est un opérateur principal de plusieurs programmes (voir liste jointe en fin d'annexe), chaque PAP concerné présente :

- les missions confiées à cet opérateur ;
- les actions du programme auxquelles il se rattache ;
- les principaux objectifs et indicateurs du programme auxquels il contribue ;
- les montants des subventions reçues de l'État au sein du tableau de financement de l'État ;
- les emplois de l'opérateur.

Le budget de cet opérateur est présenté dans le programme chef de file auquel renvoient le ou les programmes co-financeurs pour la présentation exhaustive de l'opérateur.

### 3-2 : Présentation chiffrée de l'opérateur

**Tableau n°4: Financements de l'État**

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2008		LFI 2009		PLF 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Programme XXX</b>	0	0	0	0	0	0
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Tranferts (titre 6)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
<b>Action n°02</b>	0	0	0	0	0	0
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Tranferts (titre 6)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
<b>Action n°03</b>	0	0	0	0	0	0
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Tranferts (titre 6)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
<b>Programme YYY</b>	0	0	0	0	0	0
Tranferts (titre 6)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
<b>Programme ZZZ</b>	0	0	0	0	0	0
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Tranferts (titre 6)	XX	XX	XX	XX	XX	XX
<b>Totaux</b>	0	0	0	0	0	0

Les lignes « programme YYY » et « programme ZZZ » n'apparaissent pas lorsque l'opérateur est financé par un seul programme. Ce tableau peut être modifié par l'insertion d'une ou plusieurs lignes.

Les rubriques exécution 2008, LFI 2009, PLF 2010 doivent être renseignées.

### **Tableaux n°5 et 6: Budget de l'opérateur**

Les tableaux sont établis à partir des documents présentés lors des votes du compte financier 2008 et du budget prévisionnel 2009 des opérateurs par leur organe délibérant (les éventuelles décisions modificatives adoptées par les conseils d'administration avant la sortie des PAP ne sont pas prises en compte, sauf si elles bouleversent fortement l'équilibre initial des comptes).

### **Tableau n°5: budget prévisionnel 2009 de l'opérateur**

Comme pour le PAP 2009, le budget de l'opérateur est présenté dans le format retenu et simplifié de la présentation du compte financier et du budget prévisionnel des opérateurs à leur organe délibérant, soit un compte de résultat et un tableau de financement abrégé.

**Compte de résultat (en milliers €)**

DEPENSES	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009	RECETTES	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009
Personnel			Ressources de l'Etat :	0	0
Fonctionnement			- subventions de l'Etat		
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres		
<b>Total des DEPENSES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Total des RECETTES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte		
Total Equilibre du CR	<b>0</b>	<b>0</b>	Total Equilibre du CR	<b>0</b>	<b>0</b>

**Tableau de financement abrégé (en milliers €)**

EMPLOIS	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009	RESSOURCES	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		
Investissements			Ressources de l'Etat		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
<b>Total des EMPLOIS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Total des RESSOURCES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement		

**EXPLICATION DES RUBRIQUES :**

- a) Les dépenses du compte de résultat et les emplois du tableau de financement abrégé sont présentées en enveloppes agrégées de crédits (personnel, fonctionnement et intervention le cas échéant pour le compte de résultat, et investissement pour le tableau de financement abrégé).
- b) Les recettes du compte de résultat distinguent :
- les ressources de l'État, dont les subventions (subventions pour charge de service public et crédits d'intervention excepté ceux gérés en compte de tiers) et les ressources fiscales (taxes affectées ou produits de nature équivalente) ;
  - les autres subventions reçues d'autres financeurs que l'État (collectivités locales, Union européenne, autres organismes) ;
  - les ressources propres et autres regroupant les autres recettes (recettes commerciales, droits d'entrée, produits financiers,...) et notamment les recettes liés aux ventes de produits ou de prestations à l'État (imputés sur le titre 3 – catégorie 1 de l'État).
- c) Les ressources du tableau de financement abrégé comprennent :
- les ressources de l'État (subventions d'investissement ainsi que les dotations en fonds propres – catégorie 72) ;
  - les autres subventions d'investissement et dotations reçues d'autres financeurs que l'État ;
  - les autres ressources.

**COMMENTAIRES À FOURNIR :** Les recettes et ressources autres que celles de l'État devront être précisément décrites. A titre d'exemple, l'origine des fonds de la rubrique « autres subventions » du compte de résultat devra être précisée : collectivités locales, Union européenne,... Les subventions

comptabilisées en recettes et en dépenses en compte de tiers (classe 4 de l'organisme) pourront aussi être précisées pour compléter la présentation de la situation budgétaire et comptable de l'opérateur.

**Tableau n°5-1: présentation spécifique du budget prévisionnel 2009 des EPST**

La présentation du budget des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) reprend la présentation prévue par le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié par le décret n°2005-1578 du 16 décembre 2005.

Cette présentation concerne 9 EPST de la mission « Recherche et enseignement supérieur » soit le Centre national de recherche scientifique (CNRS); l'Institut national d'études démographiques (INED); l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) ; l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ; le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF) ; l'Institut national de la recherche agronomique (INRA); l'Institut de recherche pour le développement (IRD); l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS); le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC).

DEPENSES	Exécution 2008	(en milliers d'euros)
		BP 2009 + DM1 (crédits de paiement)
Personnel	0	0
- activité conduite par les unités de recherche		
- actions communes		
- fonctions support		
Fonctionnement et investissement non programmé	0	0
- activité conduite par les unités de recherche		
- actions communes		
- fonctions support		
Investissement programmé et autres opérations en capital	0	0
- actions communes		
- fonctions support		
Hors agrégats		
<b>Total des DEPENSES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

RECETTES	Exécution 2008	(en milliers d'euros)
		BP 2009 + DM1 (crédits de paiement)
Subventions pour charges de services public des ministères de tutelles		
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche		
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services		
Autres subventions et produits		
<b>Total des RECETTES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Charges calculées		
Produits calculés		
<b>Réalisation de l'équilibre</b> <b>(Augmentation / diminution du fonds de roulement)</b>		

**COMMENTAIRES À FOURNIR :** Précisions méthodologiques éventuelles

**Tableau n°6: les dépenses de l'opérateur**

Les dépenses doivent être réparties entre « personnel », « fonctionnement », « intervention » le cas échéant et « investissement ». Les dépenses de personnel ne mentionnent que les dépenses de rémunérations et de cotisations des personnels payés par l'opérateur. Les dépenses ne tiennent compte que des dépenses décaissables et n'incluent donc pas les dotations aux amortissements et dépréciations d'actif. Toutefois, pour les opérateurs qui redistribuent des subventions comptabilisées en recettes et en dépenses en compte de tiers

(classe 4 pour l'organisme), il peut être pertinent d'apporter des éléments d'analyse littéraire sur cette activité qui n'apparaît pas en dépense sur les tableaux budgétaires ci-dessous.

Les dépenses sont ventilées par destination dans une logique cohérente avec celle retenue pour les programmes financeurs. Cette ventilation peut correspondre aux actions du programme de rattachement mais peut également faire apparaître des fonctions de soutien internes à l'opérateur ainsi que des destinations liées aux activités propres de l'opérateur qui ne sont pas nécessairement retracées dans le budget de l'État. Dans le cas où ce tableau retrace les dépenses d'un groupe d'opérateurs, la même ventilation par destination doit être adoptée pour l'ensemble des opérateurs du groupe.

**Prévisions 2009**

En milliers d'euros

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Destination 1	XX	XX	XX	XX	0
Destination 2	XX	XX	XX	XX	0
Destination 3	XX	XX	XX	XX	0
Destination 4	XX	XX	XX	XX	0
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Tableau n°7: les emplois de l'opérateur**

Ce tableau permet de pré renseigner les tableaux d'emplois de la partie synthèse du volet opérateurs (cf. supra tableaux n°2; 3-1; 3-2)

	Réalisation 2008 (1)	Budget prévisionnel 2009	Prévision 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	0	0	0
<i>dont emplois sous plafond opérateurs</i>	XX	XX	XX
<i>dont emplois hors plafond opérateurs</i>	XX	XX	XX
<i>dont contrats aidés</i>		XX	XX
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	0	0	0
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'Etat par le programme</i>	XX	XX	XX
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'Etat par les autres programmes de rattachement</i>	XX	XX	XX
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	XX	XX	XX

(1) la réalisation 2008 reprend la présentation du RAP 2008.

**EXPLICATION DES RUBRIQUES :**

**a) Emplois rémunérés par les opérateurs :** cette rubrique retrace tous les emplois dont l'opérateur assure la rémunération, quelle que soit leur situation statutaire (corps de fonctionnaires propres des établissements publics, contractuels, agents détachés dans l'établissement, agents de droit privé...) et quelles que soient les missions de l'opérateur auxquelles ils concourent. **L'unité de décompte unique est l'ETP :**

- **la réalisation 2008** reprend la présentation du RAP 2008 ;

- **le budget prévisionnel 2009 et la prévision 2010** retracent les emplois sous plafond LFI, les emplois hors plafond et les contrats aidés selon le format et les modalités retenues pour la fixation du plafond d'emplois des opérateurs par la circulaire n°1 BLF-09-3023 du 22 mai 2009 : conférences de répartition (Annexe 5).

**b) Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur :** cette rubrique retrace les emplois rémunérés par l'État ou d'autres collectivités ou organismes, qui sont en poste dans l'opérateur, quelle



que soit la position statutaire de ceux-ci (affectation, mise à disposition ou autre). Ces emplois regroupent :

- les ETPT rémunérés par le programme présenté ;
- les ETPT rémunérés par d'autres programmes de rattachement ;
- les ETPT rémunérés par des tiers (Union Européenne, collectivités locales, établissements publics, etc.).

**COMMENTAIRES À FOURNIR :** Précisions sur les emplois et justification des variations d'emplois, ventilation des emplois par destination ou programme financeur ainsi que sur les modalités de décompte des emplois.

**Programmes "chefs de file" pour la fixation et la présentation du plafond d'emplois des opérateurs rattachés à plusieurs programmes**

	<b>Opérateur principal des programmes</b>	<b>Opérateur secondaire des programmes</b>	<b>Programme chef de file</b>
ADEME	181 Prévention des risques	174 Énergie et matières premières 189 Recherche dans le domaine des risques et des pollutions 188 Recherche dans le domaine de l'énergie	<b>181</b>
AFSSET	181 Prévention des risques 204 Prévision et sécurité sanitaire 111 Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	189 Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	<b>111</b>
AFSSA	204 Prévision et sécurité sanitaire 206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation		<b>206</b>
AFII	134 Développement des entreprises et de l'emploi 112 Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire		<b>134</b>
ASP	154 Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires 102 Accès et retour à l'emploi		<b>154</b>
BRGM	187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	181 Prévention des risques	<b>187</b>
CAMPUSFRANCE	185 Rayonnement culturel et scientifique	150 Formations supérieures et recherche universitaire	<b>185</b>
CEREQ	214 Soutien de la politique de l'éducation nationale 155 Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail		<b>214</b>
CNES	193 Recherche spatiale	191 Recherche duale (civile et militaire)	<b>193</b>
CNHI		224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture 104 Intégration et accès à la nationalité française	<b>224</b>
CEA	172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires 188 Recherche dans le domaine de l'énergie	212 Soutien de la politique de la défense 191 Recherche duale (civile et militaire)	<b>172</b>
CEMAGREF	187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	142 Enseignement supérieur et recherche agricoles	<b>187</b>
Etablissement public du domaine de Chambord		175 Patrimoines 113 Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	<b>175</b>
EPMQB		175 Patrimoines 150 Formations supérieures et recherche universitaire	<b>175</b>
Institut national d'histoire de l'art	150 Formations supérieures et recherche universitaire	175 Patrimoines	<b>150</b>
IRSN	181 Prévention des risques 189 Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	212 Soutien de la politique de la défense	<b>189</b>
IFREMER	187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	113 Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	<b>187</b>
INERIS	181 Prévention des risques	189 Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	<b>181</b>
INRA	187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	142 Enseignement supérieur et recherche agricoles	<b>187</b>
Muséum national d'histoire naturelle	150 Formations supérieures et recherche universitaire	113 Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	<b>150</b>
ONF	149 Forêt	113 Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	<b>149</b>
Ecole supérieure d'électricité	192 Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle 150 Formations supérieures et recherche universitaire		<b>150</b>
Ecole nationale supérieure de création industrielle	224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture 192 Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle		<b>224</b>